



AVIS PUBLIC
PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-29

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 novembre 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023 À L'EFFET DE PERMETTRE UNE ALLÉE D'ACCÈS CÔTE À CÔTE AUX ZONES R1-111, R1-205, R1-207, R1-216 ET R1-222.

Ce règlement a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 28 novembre 2019 (DA198199049) et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier le 28 novembre 2019. Il est entré en vigueur à la date de la délivrance dudit certificat.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce quatrième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza